

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1246 Décisions concernant les Ministères

n° 1246

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 octobre 1963

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro

31 octobre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Est constaté pour compter du le janvier 1963, le passage au 3e échelon (indice local 700) du grade d'agent de 1er classe de M. Rakotoarijoana Harry, agent de 1er classe, 2e échelon (Branche exploitation – Service général) du Corps Territorial des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis. Est nommé pour compter du 2 janvier 1963, contrôleur stagiaire (Branche exploitation – Service général) du Corps Territorial des Postes et Télécommunications : M. Rakotoarijoana Harry, agent de 1er classe, 3e échelon du Corps territorial des Postes et Teélécommunications candidat déclaré admis au concours professionnel. M. Rakotoarijoana Harry, agent de 1er classe, 3e échelon (indice 700) nommé contrôleur stagiaire, conservera à titre personnel le traitement afférent à l'indice 700.